



Le National vote un bonus durable pour l'hôtellerie

TVA » Le secteur du tourisme a obtenu hier un succès inespéré. Introduit il y a vingt ans à titre provisoire puis prolongé à cinq reprises, le taux de TVA de 3,8% dont bénéficient les prestations d'hébergement devrait être inscrit définitivement dans la loi. Le Conseil national a approuvé cette mesure par 92 voix contre 89 et 5 abstentions.

Cette majorité serrée doit encore être confirmée par le Conseil des Etats pour écarter définitivement le risque d'un retour au taux normal de 8%, mais elle fait déjà le bonheur d'hôtelleriesuisse et du PDC fribourgeois Dominique de Buman. Président de la Fédération suisse du tourisme, celui-ci est à l'origine de la discussion. Il y a deux ans, en pleine crise du franc fort, il avait déposé une initiative parlementaire préconisant cette solution.

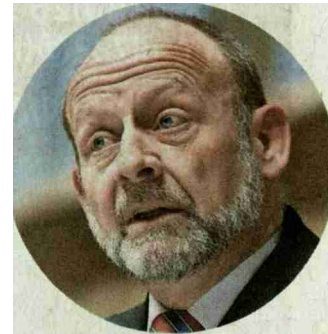
«**Les marges** des hôteliers se sont réduites comme peau de chagrin. Il faut leur donner la garantie que le taux réduit est durable pour assurer la sécurité des investissements», explique Dominique de Buman. La branche en retire une économie de quelque 200 millions de

francs par année.

La décision du plénum n'a pas été prise sans quelques grincements de dents. Selon le Vert lucernois Louis Schelbert, ce ne sont pas 6 à 10 francs de moins par nuitée qui vont changer la donne. Il faudrait plutôt chercher à réduire les problèmes structurels de la branche. Même analyse du côté de la socialiste bâloise Susanne Leutenegger Oberholzer, pour qui l'accent doit être mis sur l'innovation.

Interrogé, le nouveau conseiller d'Etat valaisan Roberto Schmidt reconnaît que la pérennisation du taux spécial ne réglera pas tous les problèmes, mais il note que la loi sur la TVA exonère les biens transportés ou expédiés directement à l'étranger. Or le tourisme doit être considéré comme une branche d'exportation, puisque plus de la moitié des nuitées sont générées par la clientèle étrangère.

«Les marges des hôteliers se sont réduites comme



peau de chagrin»

Dominique de Buman

Personne n'a proposé de supprimer brutalement le taux spécial, mais on s'attendait plutôt à une prolongation de dix ans. Le vote conjoint du PDC, du PBD et de l'UDC en a décidé autrement.

Le Conseil des Etats se prononcera lors de la session d'été. Les 13 sièges du PDC, l'unique siège du PBD et les 6 sièges de l'UDC à la Chambre des cantons ne suffisent pas à faire une majorité, mais le président du PDC Gerhard Pfister est persuadé qu'il ne sera pas difficile de rallier quelques libéraux-radicaux sensibles à la crise du tourisme dans les régions de montagne. Il souligne fièrement: «Nous ne nous sommes pas alliés à l'UDC. C'est elle qui nous a suivis.»

CHRISTIANE IMSAND